

Cifuentes Muñoz, Eduardo

Note verbale

[Original : espagnol]

L'ambassade de Colombie à La Haye présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties et a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement de la Colombie a décidé de présenter la candidature de M. Eduardo Cifuentes aux fonctions de juge à la Cour pénale internationale, au titre de la Liste A, lors de l'élection des juges qui se tiendra à l'occasion de la dixième session de l'Assemblée, du 12 au 21 décembre 2011, à New York.

Cette candidature est présentée en application de l'alinéa a) ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Au cours de sa remarquable carrière d'universitaire et de juge, Eduardo Cifuentes a apporté la preuve de sa connaissance étendue et approfondie du droit pénal et de la procédure pénale, ainsi que de sa compétence exceptionnelle dans le domaine du droit international des droits de l'homme. Après plusieurs années d'enseignement dans le cadre de l'Université des Andes en Colombie, il a été nommé juge de la Cour constitutionnelle de la Colombie, dont il est devenu président en 1999.

En 2000, Eduardo Cifuentes a été élu Ombudsman par le Congrès de Colombie, détenteur de ce titre d'une des charges publiques parmi les plus importantes en matière de protection des droits de l'homme, ainsi que directeur général de la défense publique pénale.

Sa première initiative, en tant qu'ombudsman, a été de proposer et de défendre un amendement à la Constitution ayant pour objet de faciliter la ratification du Statut de Rome.

Au cours des dernières années, Eduardo Cifuentes a été désigné par l'assemblée plénière de la Cour constitutionnelle comme juge adjoint (*conjuez*) de la Cour. Cette nomination reflète la haute considération qui lui est reconnue au titre de l'intégrité et de l'objectivité dont il jouit sur le plan moral et éthique et que reflètent l'ensemble des décisions qu'il a rendues à l'occasion des fonctions officielles qu'il a exercées.

Sur la base des résultats importants qu'il avait obtenus en tant que président de la Cour constitutionnelle et en tant qu'ombudsman, Eduardo Cifuentes a été nommé, au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, directeur de la division des droits de l'homme, où il a continué de promouvoir la défense des droits culturels, économiques et sociaux des minorités et où il a pris part à la lutte contre la discrimination entre les êtres humains. Il parle et écrit couramment l'espagnol (langue maternelle), l'anglais et l'italien, et maîtrise convenablement le français.

En 2005, Eduardo Cifuentes a été nommé doyen de la Faculté de droit des Andes, l'une des meilleures, et l'une des plus importantes universités enseignant le droit en Amérique latine. Au cours d'un mandat de six ans comme doyen, il s'est fait le promoteur de la recherche et du débat, sur le plan universitaire, en ce qui concerne plusieurs questions, notamment dans les domaines du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Plusieurs publications de la Faculté de droit des Andes témoignent de l'influence et de la participation active d'Eduardo Cifuentes à la défense des personnes déplacées, des communautés de souche africaine, et en général de toute minorité victime de violence.

La nomination d'Eduardo Cifuentes traduit non seulement la foi sincère avec laquelle le Gouvernement colombien défend la nécessité de présenter un candidat répondant aux normes morales et aux valeurs éthiques les plus élevées, mais également l'engagement du Gouvernement de veiller à la protection des droits de l'homme. Eduardo Cifuentes symbolise de plus les mesures de défense essentielles, prises aux fins de défendre les droits des victimes, à partir de l'adoption de la Constitution de la Colombie de 1991.

La candidature of Eduardo Cifuentes souligne l'engagement du peuple colombien vis-à-vis du règne de la Justice en tant que seul moyen certain de vivre en paix, ainsi qu'il a été affirmé, le 2 juin 2010, à la Conférence de révision du Statut de Rome qui a eu lieu à Kampala (Ouganda).

L'exposé des qualifications, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, et la notice biographique de M. Eduardo Cifuentes sont joints à la présente note.
